

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20220412-D-2022-64-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022



BUDGET ANNEXE

IMMOBILIER

ENTREPRISES

2022

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ENTREPRISES 2022

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	4
3. Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	4
4. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	4
II. Recettes de fonctionnement.....	5
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	5
2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	5
3. Produits exceptionnels (chapitre 77)	5
4. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	5
III. Dépenses d'investissement.....	6
1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	6
2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	6
IV. Recettes d'investissement.....	7
1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	7
2. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	7
3. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	7

Introduction

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'entrepreneuriat, le Département du Val d'Oise a mis en œuvre un réseau de sites dédiés à l'accueil de jeunes entreprises dans le but d'accompagner leur développement. Ainsi, le Département est propriétaire de deux sites dédiés à l'accueil d'entreprises sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Val Parisis :

- La pépinière d'entreprises de Sannois réalisée en 1987, sise 2, esplanade de la gare, qui comprend 24 bureaux et 12 places de parking pour une superficie utile de 710 m².
- L'Hôtel d'entreprises de Franconville-la-Garenne acquis et aménagé par le Département en 1994, sis 38, rue de la station, qui comprend 22 bureaux et 22 places de parking au sein de l'immeuble « Jean Mermoz » pour une superficie de 964 m².

La réforme territoriale de 2015 ne permet plus au Département de poursuivre le service d'hébergement d'entreprises proposé sur ces sites, qui devient une compétence exclusive des EPCI.

Les activités qui sont proposées, notamment en terme d'accompagnement des entreprises, sont des activités soumises à la TVA. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de créer un budget annexe pour gérer spécifiquement les dépenses et recettes liées aux sites de Franconville et Sannois.

L'équilibre du BP 2022 du budget annexe Immobilier entreprises se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	283 006,58	283 006,58
Investissement	47 000,00	47 000,00
TOTAL	330 006,58	330 006,58

Aucune dette n'est rattachée à ce budget.

I. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	Répartition
011	Charges à caractère général	262 600,00 €	93%
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	0%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2%
023	Virement à la section d'investissement	15 405,58 €	5%
TOTAL		283 006,58 €	100%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2022 sont de 262,6 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Les prestations de service relatives aux missions de gestion et d'animation de la pépinière d'entreprises / incubateur et de l'hôtel d'entreprises (100 K€),
- Les frais de nettoyage (51 K€)
- Les charges de copropriété (34 K€),
- Les fluides (31 K€),
- Les prestations de service relatives à l'hôtel d'entreprises (16 K€),
- Les frais d'entretien et de maintenance des bâtiments (13 K€),
- Autres (17 K€).

2. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2022 sont de 1 € et concernent les écritures d'ajustement sur la TVA.

3. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2022 sont de 5 K€ et concernent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

4. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2022 est de 15,4 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 400,00 €	6,15%
75	Autres produits de gestion courante	192 200,00 €	67,91%
77	Produits exceptionnels	72 365,25 €	25,57%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 041,33 €	0,37%
	TOTAL	283 006,58 €	100,00%

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2022 sont de 17,4 K€ et concernent les prestations relatives à l'incubateur et à l'accompagnement.

2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2022 sont de 192,2 K€ et correspondent essentiellement aux loyers.

3. Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels inscrits au BP 2022 sont de 72,4 K€ et correspondent à la subvention exceptionnelle du budget principal.

4. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)

Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2022 est de 1 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022.

III. Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	Répartition
21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €	85,11%
16	Remboursement des emprunts	7 000,00 €	14,89%
TOTAL		47 000,00 €	100,00%

1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2022 sont de 40 K€ et concernent les travaux divers dans les bâtiments.

2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2022 sont de 7 K€ et correspondent aux dépôts et cautionnements.

IV. Recettes d'investissement

Recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	Répartition
16	Emprunt et dettes assimilées	7 000,00 €	14,89%
021	Virement de la section de fonctionnement	15 405,58 €	32,78%
001	Solde d'exécution positif reporté	24 594,42 €	52,33%
	TOTAL	47 000,00 €	100,00%

1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2022 sont de 7 K€ et correspondent aux dépôts et cautionnements.

2. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2022 est de 15,4 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

3. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)

Le solde d'exécution positif reporté inscrit au BP 2022 est de 24,6 K€. Ce montant constitue l'excédent d'investissement 2021 reporté en 2022.